



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre Circulaire
CR/110

4 décembre 1998

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Application de la Résolution 30 (CMR-97)

Monsieur le Directeur général

1. La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 1997) a décidé, par la Résolution 30 (CMR-97), de remplacer la Circulaire hebdomadaire et ses Sections spéciales, dans leur publication actuelle, par une version sur CD-ROM et elle a chargé le Directeur du Bureau, entre autres choses, de prendre des mesures pour lancer cette version. La présente lettre circulaire décrit les activités menées par le Bureau conformément à la Résolution sus-mentionnée, en faisant ressortir les points saillants de la publication sur CD-ROM pour les services de Terre. Les questions relatives au CD-ROM sur les services spatiaux feront l'objet d'une lettre circulaire distincte.
2. Comme vous le savez, la Circulaire hebdomadaire est publiée sur papier, sur microfiche et sur disquette. La liste internationale des fréquences sur CD-ROM (LIF sur CD-ROM) et la base de données sur les Stations de Radiocommunication spatiales (SRS) sont publiées tous les 6 mois; les Plans d'assignation de fréquences sur CD-ROM (Plans sur CD-ROM) sont publiés une fois par an. A la suite de la décision susmentionnée de la Conférence, toutes ces publications seront remplacées par une seule publication bimensuelle sur CD-ROM; les publications actuelles sous d'autres formes seront supprimées après des essais si ceux-ci se révèlent concluants.
3. Le Bureau a mis au point la présentation de la nouvelle publication et, étant donné le volume des données, il a décidé de la diffuser en deux parties: "CD-ROM services de Terre" et "CD-ROM services spatiaux". La publication comprendra un index commun de toutes les fréquences attribuées aux services de Terre et aux services spatiaux, ainsi qu'une Préface mise à jour régulièrement (ex-Préface de la Liste internationale des fréquences, des stations de radiocommunication spatiales sur CD-ROM et de la Circulaire hebdomadaire), qui se présenteront initialement dans un format Microsoft. Les principales caractéristiques de la "publication CD-ROM services de Terre" sont exposées à l'Annexe 1 ci-après.

4. Parallèlement, le Bureau des radiocommunications procède depuis un certain temps déjà à la modernisation de son système d'information et notamment au remplacement du système de gestion des fréquences (FMS) actuel, qui utilise un ordinateur central, par une configuration client/serveur utilisant des PC et des bases de données relationnelles dans le cadre du système de radiocommunications de Terre (TerRaSys). La conception définitive de la nouvelle base de données, qui regroupera tous les services de Terre, a été mise au point récemment et le Bureau est en train d'opérer le transfert au système TerRaSys. La première phase, qui porte sur la télévision et la radiodiffusion sonore en ondes décimétriques, sera achevée en 1999 (voir Lettre circulaire CR/99); elle sera suivie par les services de radiodiffusion en ondes kilométriques/hectométriques, puis par les autres services.

5. Vu ce qui précède, et afin de ne pas répéter plusieurs fois les mêmes opérations, le Bureau a décidé d'utiliser la structure TerRaSys pour le nouveau CD-ROM services de Terre. Par conséquent, comme la soumission des fiches de notification par les administrations et leur traitement par le Bureau continueront de se faire en vertu du système FMS jusqu'à ce que la phase correspondante soit transférée sur TerRaSys, les utilisateurs de la nouvelle publication devront manier deux structures différentes.

6. Conformément au *décide* 4 de la Résolution 30 (CMR-97), les essais de la nouvelle publication devaient commencer au début d'octobre 1998, et durer jusqu'au 1er janvier 1999. Pour plusieurs raisons, le Bureau n'a pas pu respecter ce délai. Pour le moment, il peut proposer un nouveau CD-ROM services de Terre avec des données partielles (radiodiffusion dans les bandes d'ondes kilométriques, hectométriques, métriques et décimétriques). Cette version permettrait aux administrations de mettre à l'essai certaines fonctions de l'interface utilisateur et de se familiariser avec la structure TerRaSys. Au cours de la démonstration de cette version de la nouvelle publication qui a été faite lors d'un récent séminaire du BR (28 septembre - 2 octobre 1998), beaucoup de participants se sont déclarés très intéressés. Pour répondre à leur demande, le Bureau des radiocommunications informe votre administration que les essais sont désormais possibles et que si votre administration souhaite essayer cette version partielle du CD-ROM services de Terre, vous pouvez vous mettre en rapport avec le Bureau pour en obtenir un exemplaire gratuit (s'adresser à M. P. Natarajan, Tél.: +41 22 730 5535, Fax: +41 22 730 5785, e-mail: natarajan@itu.int).

7. Nous vous tiendrons prochainement au courant de l'évolution de la situation. Le Bureau reste à la disposition de votre administration pour tout complément d'information. Cependant, la publication de la Circulaire hebdomadaire sous ses formes actuelles, i.e. sur papier, microfiche et disquettes sera maintenue pendant toute l'année 1999.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur du Bureau des radiocommunications
Robert Jones

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Annexe: 1

ANNEXE 1

Principales caractéristiques de la "publication CD-ROM services de Terre"

1. Le CD-ROM sur les services de Terre contiendra les éléments suivants la LIF, les Plans, les Sections spéciales correspondant aux Plans et toutes les fiches de notification de traitement (transactions en cours, TIP, qui sont les transactions publiées actuellement dans les Parties I, II et III de la Circulaire hebdomadaire). En outre, il comprendra une version régulièrement mise à jour du logiciel de consultation (TerRaQ) permettant d'utiliser la nouvelle publication. Toutes les TIP publiées dans les Circulaires précédentes figureront dans cette nouvelle publication bimensuelle jusqu'à l'inscription des assignations/allotissements correspondants dans le Fichier de référence et dans le Plan et jusqu'à la mise à jour de ces derniers. Lorsque la publication recevra sa version définitive, les publications actuelles, c'est-à-dire la Circulaire hebdomadaire (hebdomadaire), la IFL sur CD-ROM (bisannuelle) et les Plans sur CD-ROM (annuels), cesseront.
2. Le CD-ROM services de Terre utilisera la structure TerRaSys pour les services FM/TV, LF/MF et les autres services. Pendant un certain temps, jusqu'à ce que toutes les phases de la mise en service de TerRaSys soient achevées, la nouvelle publication contiendra les assignations dans la structure TerRaSys, mais le Bureau continuera à demander l'envoi des fiches de notification et à en assurer le traitement sous la forme actuelle (format FMS).
3. Lorsqu'une phase de TerRaSys sera pleinement opérationnelle (par exemple le 1er avril 1999 pour la télévision et la radiodiffusion sonore en ondes métriques), le Bureau acceptera les fiches de notification pour les services concernés *uniquement* en format TerRaSys.
4. Dans la période de transition précédant la mise en oeuvre intégrale du système TerRaSys, le Bureau convertira du format FMS au format TerRaSys les assignations inscrites dans le Fichier de référence, international d'enregistrement, dans les Plans et dans les bases de données TIP, en vue de les incorporer dans la nouvelle publication. Toutefois, cette dernière ne correspondra peut-être pas parfaitement à la version FMS du Fichier, des Plans et des bases de données TIP, car certaines inscriptions ne seront peut-être pas transférées en format TerRaSys. En outre, comme la publication TerRaSys extraira les bases de données en fin de semaine alors que le jour limite pour l'établissement de la Circulaire hebdomadaire est le mardi, les deux bases de données pourraient présenter un décalage pendant la période d'essai. Pour les besoins officiels, les administrations devront se reporter uniquement à la Circulaire hebdomadaire dans son format actuel.
5. Les besoins de matériel/logiciel pour l'utilisation de la publication TerRaSys sont indiqués à l'Appendice 1.
6. Le progiciel "TerRaQ" destiné à la recherche, à l'affichage, à l'impression et à l'exportation des données du CD-ROM sera incorporé dans la publication sur les services de Terre dans sa version la plus récente. Les administrations pourront ainsi repérer facilement les données sur les assignations qui figurent dans la publication la plus récente (Parties I, II et III) et dans les Sections spéciales correspondantes (Sections A, B et C), d'après le numéro et la partie de la publication, et en extraire des fichiers.

7. La publication paraîtra en plusieurs langues (anglais, espagnol et français). En un premier temps, les essais seront limités à la langue anglaise.
8. Pendant la période d'essai, d'un minimum de trois mois, la publication hebdomadaire normale sera maintenue sous la forme actuelle. Toutefois, les CD-ROM ne seront publiés que deux fois par mois (ce qui correspond à deux Circulaires hebdomadaires). La Circulaire continuera à être numérotée de la manière habituelle jusqu'à ce que le CD-ROM la remplace, après quoi le CD-ROM bimensuel reprendra la numérotation continue normale.
9. Conformément à la Résolution 30, un index des Parties I, II et III et des Sections spéciales imprimées sur papier sera fourni aux administrations sur demande.

APPENDICE DE L'ANNEXE 1

Besoins de matériel/logiciel

1. La "publication CD-ROM services de Terre" est destinée à être utilisée sur un ordinateur personnel avec poste de travail Intel fonctionnant sur Windows NT, version 4.0 ou supérieure. En général, il suffira de disposer d'un poste de travail Windows NT configuré d'après le guide d'utilisateur Microsoft (souris, lecteur de CD-ROM, etc.). Cependant, la publication exige en outre une mémoire (RAM) de 24 mégabytes au minimum, voire de 32 mégaoctets, et un minimum d'espace disque de 2 gigaoctet qui lui soit réservé. La publication fonctionnera convenablement sur écran VGA, tel qu'il est défini dans guide Microsoft, mais le logiciel connexe prévoit un traitement graphique détaillé (par exemple des cartes faisant apparaître l'emplacement des assignations choisies). Pour tirer pleinement parti de la fonction graphique, il faudra disposer d'un écran à plus haute résolution.
2. Au moment de la diffusion de la présente Lettre circulaire, la publication n'est pas encore au point. Il se pourrait donc que la version définitive présente des caractéristiques légèrement différentes, particulièrement en ce qui concerne la taille de l'espace disque réservé.
3. Il convient de noter que l'estimation des besoins en espace disque est fondée sur la taille actuelle des bases de données du Bureau contenant les assignations en vigueur et les fiches en suspens, concernant l'adjonction, la modification ou la suppression d'assignations. Bien entendu, l'espace disque nécessaire variera en fonction du volume de la base de données, qui est lui-même fonction du nombre de fiches reçues par le Bureau. Il convient de noter en outre qu'il s'agit là de besoins correspondant à l'utilisateur *moyen* de la publication, et que les besoins réels peuvent varier d'un utilisateur à l'autre. Ainsi, si l'on désire extraire de nombreux sous-ensembles de données, on aura besoin d'un espace de disque additionnel pour les mettre en mémoire. Si, en revanche, on souhaite installer la publication sur un serveur de réseau, le volume de disque nécessaire ne s'applique qu'une fois (au serveur) et non à chaque client qui se connecte au serveur pour utiliser la publication. A ce sujet, nous signalons que la publication peut être installée soit dans une configuration autonome sur un seul poste de travail Windows NT, soit dans une configuration client/serveur.